



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2340

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon - Saint Priest**

objet : Dispositif équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (EMOUS) - Participation de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) au coût des postes de chefs de projet et chargé de mission pour l'année 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2340**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon - Saint Priest

objet : **Dispositif équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (EMOUS) - Participation de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) au coût des postes de chefs de projet et chargé de mission pour l'année 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain et, conformément au Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) prorogé jusqu'en 2014, sont mises en place des équipes projet dans les différents quartiers de l'agglomération lyonnaise classés en politique de la ville.

Le principe de ces équipes, dites de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), est de conduire sur le terrain la mise en œuvre du projet de quartier défini par le CUCS dans ses dimensions sociales, économiques et urbaines.

A ce titre, elles sont, pour la plupart, cofinancées et co-mandatées par la commune concernée, la Communauté urbaine de Lyon, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) ou l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour les sites où une convention a été signée avec l'ANRU.

Le financement des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (EMOUS) prend en compte les chefs de projet des quartiers ainsi que les postes de chargé de mission de développement économique, d'insertion et renouvellement urbain, les actions d'évaluation du CUCS, de communication et d'appui à la concertation.

Il est prévu la passation de conventions annuelles entre la Communauté urbaine et les communes concernées afin de formaliser les engagements financiers réciproques. Les participations de l'ACSE ou de l'ANRU font, quant à elles, l'objet de dossiers de demande de subvention particuliers de la part de la Communauté urbaine ou des communes concernées, déposés auprès des services de l'Etat.

Le présent rapport concerne le financement des postes de chefs de projet gérés par la Communauté urbaine pour Saint Priest (quartier Bel Air), du directeur adjoint de la mission quartiers anciens 1er, 3°, 7° et du chargé de mission en matière de développement économique et insertion. Lors d'une prochaine séance, seront présentés à l'approbation du conseil de Communauté les financements relatifs aux autres postes.

Les coûts annoncés ci-dessous sont annuels et estimatifs. Dans le cas où certains postes ne seraient occupés qu'une partie de l'année, le coût retenu sera recalculé au prorata du temps de présence réel. Au cas où les versements des subventions de l'ACSE et/ou de l'ANRU seraient différents des montants prévisionnels indiqués, les sommes restant à la charge des collectivités seraient automatiquement réajustées à parité entre les villes et la Communauté urbaine.

Chefs de projet et chargé de mission portés par la Communauté urbaine					
Sites	Coût estimé 2011 (en €)	Participations financières			
		Communauté urbaine (en €)	ACSE (en €)	ANRU (en €)	Communes (en €)
Mission quartiers anciens 1er, 3°, 7° : directeur adjoint	76 254	27 072	22 110		27 072
Saint Priest - Bel air	62 298	22 739	16 820		22 739
thématique développement économique, zone franche urbaine (ZFU), insertion	75 185	39 098	36 087		
Total	213 737	88 909	75 017		49 811

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2007-4149 du conseil de Communauté du 12 juin 2007 ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 88 909 € en 2011, au financement des postes de chefs de projets "politique de la ville" de Saint Priest et directeur adjoint de la mission quartiers anciens 1er, 3° et 7° et du chargé de mission sur les thématiques ZFU, développement économique, insertion,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine et les villes de Lyon et de Saint Priest.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'ACSE, de la ville de Lyon et de la commune de Saint Priest les subventions au taux maximum d'un montant total de 124 828 € dans le cadre du financement des 3 postes portés par la Communauté urbaine,

b) - accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et leur régularisation,

c) - signer lesdites conventions.

3° - **Les recettes** correspondantes seront encaissées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 628 750 - fonction 820 - opération n° 2297.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.